

nant des concerts, transmis par les postes émetteurs, afin de mettre en vogue les appareils récepteurs qu'elles fabriquent. C'est un moyen pratique de transmettre des messages téléphoniques dans les régions qui ne sont pas assez peuplées pour posséder un réseau téléphonique, ainsi que pour communiquer avec les navires en mer. Mais la radiotéléphonie ne peut être adoptée par les compagnies de téléphone dans les districts urbains, parce qu'on ne peut transmettre à la fois qu'un nombre limité de messages, à peine de confusion.

72.—Stations de télégraphe et téléphone sans fil, fonctionnant au Canada au 31 mars 1923-25.

Genre de station.	1923.	1924.	1925.
Stations du littoral (appartenant au gouvernement).....	32	31	34
Stations de terre.....	1	1	1
Stations indicatrices de direction (appartenant au gouvernement).....	4	7	7
Stations de navigation (appartenant au gouvernement).....	29	30	20
Stations de navigation (commerciales).....	226	232	239
Stations du littoral à rayon restreint.....	1	2	2
Stations commerciales publiques.....	6	7	14
Stations commerciales particulières.....	44	55	57
Stations d'émission commerciales, particulières.....	51	46	63
Stations expérimentales.....	57	46	44
Stations expérimentales (amateurs).....	1,449	1,345	533
Stations d'émission (amateurs).....	8	22	17
Postes émetteurs, particuliers.....	9,956	31,609	91,996
Ecoles de radiotéléphonie.....	18	14	11
Stations radio-phares.....	—	4	5
Stations de sauvetage.....	—	5	5
Avions munis d'appareils de transmission.....	—	—	2
Total.....	11,882	33,456	93,048

XI.—TÉLÉPHONES.

L'introduction du téléphone au Canada remonte à l'année 1880, date à laquelle la compagnie du téléphone Bell fut incorporée par une loi du parlement. A l'origine, les brevets d'invention et les lignes téléphoniques appartenaient à the Canadian Telephone Co., filiale de the Bell Telephone Co., et absorbée par cette dernière compagnie en 1882. En 1883, le premier câble téléphonique sous-marin fut posé entre Windsor et Détroit; la compagnie Bell avait alors 4,400 abonnés, 44 stations principales et 40 postes téléphoniques, plus 600 milles de fil pour la communication à longue distance. Elle exerçait un monopole de fait dans toutes les provinces sauf la Colombie Britannique, où s'exerçait la concurrence de the British Columbia Telephone Co., Limited.

L'âpreté de la concurrence qu'elle subit dans les provinces maritimes détermina la compagnie Bell à céder, en 1888, ses intérêts en Nouvelle-Ecosse à the Maritime Telegraph & Telephone Co., et au Nouveau-Brunswick à the New Brunswick Telephone Co., tout en conservant un intérêt dans ces deux compagnies. Dans les provinces des prairies, ce furent les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta qui achetèrent en 1908 les compagnies téléphoniques de leur province, la Saskatchewan suivant cet exemple en 1909. Les lignes téléphoniques d'Ontario et de Québec appartiennent encore pour le plus grand nombre à la compagnie du téléphone Bell.

Réseaux téléphoniques.—Dans toutes les provinces, outre les grandes compagnies de téléphone, il existe de nombreuses compagnies locales exploitées soit par des particuliers, soit par des sociétés coopératives; dans la Saskatchewan, le nombre de ces lignes indépendantes est considérable. On verra dans le tableau 73 les